

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 janvier 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 V 389** Vœu relatif au réseau d'énergie frigorifique.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu déposé par M<sup>me</sup> Brigitte KUSTER et les élus du Groupe les Républicains relatif à la desserte du 17<sup>ème</sup> arrondissement par un réseau d'énergie frigorifique ;

Considérant que le dérèglement climatique aura pour effet d'augmenter la fréquence et l'intensité des périodes de chaleur et que l'été 2003 pourrait être un été moyen dès le milieu du siècle, ce qui occasionnera des besoins de rafraîchissement plus importants ;

Considérant que le réseau de froid permet de lutter contre le dérèglement climatique, d'une part en offrant une solution de rafraîchissement moins émettrice de gaz à effet de serre et d'autre part qui n'accroît pas l'effet de chaleur urbain, contrairement aux solutions autonomes qui rejettent de l'air chaud ;

Considérant que le réseau de froid est une solution très performante en termes d'efficacité énergétique, de réduction des consommations d'eau et de polluants locaux, mais aussi de qualité de service (régularité et fiabilité de la fourniture) ;

Considérant que la production de froid délivrée par le réseau de froid de la Ville de Paris est essentiellement assurée à partir de l'eau de Seine, c'est-à-dire valorisant une ressource locale d'énergie renouvelable ;

Considérant que le réseau de froid permet également de limiter les risques sanitaires (légionnelle) et l'impact paysager par rapport aux tours aéro-réfrigérantes ;

Considérant la délibération 2015 DEVE 126 adoptée au Conseil de Paris des 28, 29 et 30 septembre 2015 approuvant le carnet d'adaptation du plan climat énergie de Paris et notamment l'action 23 « Développer le réseau de froid urbain » ;

Considérant l'échéance prochaine, en 2021, du contrat de délégation de service public liant la Ville et Climespace pour le développement et l'exploitation du réseau de froid ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Célia BLAUEL, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

Une étude soit menée dans le cadre de la préparation de l'échéance de la concession en 2021 pour identifier les opportunités et les conditions d'extension du service de distribution d'énergie frigorifique à l'échelle parisienne.